



# LISTE DES MENTIONS DE DANGER



**CYCLEVIA**

L'éco-organisme de la filière  
des huiles et des lubrifiants usagés.

## INTRODUCTION À LA LISTE DES MENTIONS DE DANGER

L'éco-modulation sur le danger s'applique aux produits classés dangereux selon le règlement (CE) N°1272/2008, dit règlement CLP. Pour rappel, le classement concerne le produit dans sa totalité et non les substances contenues dans le produit.

L'information sur le danger est présente sur l'étiquetage de l'emballage de votre produit et dans la rubrique 2 de la fiche de données de sécurité de votre produit. Pour déclarer les volumes de produit dangereux, il n'est pas nécessaire de connaître la classification mais de savoir si le produit est dangereux ou non. Tous les produits classés dangereux présentent au moins une mention de danger de la liste exhaustive à date ci-dessous, ces mentions sont issues du règlement CLP.

# LISTE DES MENTIONS DE DANGER

Selon le règlement (CE) N°1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et ses modifications.

Mentions de danger relatives aux dangers physiques.	
<b>H200</b>	Explosif instable.
<b>H201</b>	Explosif; danger d'explosion en masse.
<b>H202</b>	Explosif; danger sérieux de projection.
<b>H203</b>	Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
<b>H204</b>	Danger d'incendie ou de projection.
<b>H205</b>	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie.
<b>H206</b>	Danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite.
<b>H207</b>	Danger d'incendie ou de projection; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite.
<b>H208</b>	Danger d'incendie; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite.
<b>H220</b>	Gaz extrêmement inflammable.
<b>H221</b>	Gaz inflammable.
<b>H222</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>H223</b>	Aérosol inflammable.
<b>H224</b>	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H228</b>	Matière solide inflammable.
<b>H229</b>	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>H230</b>	Peut exploser même en l'absence d'air.
<b>H231</b>	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).
<b>H232</b>	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.
<b>H240</b>	Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>H241</b>	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>H242</b>	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
<b>H250</b>	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
<b>H251</b>	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
<b>H252</b>	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.
<b>H260</b>	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
<b>H261</b>	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

<b>H270</b>	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
<b>H271</b>	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
<b>H272</b>	Peut aggraver un incendie; comburant.
<b>H280</b>	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>H281</b>	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
<b>H290</b>	Peut être corrosif pour les métaux.
<b>Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé.</b>	
<b>H300</b>	Mortel en cas d'ingestion.
<b>H301</b>	Toxique en cas d'ingestion.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H310</b>	Mortel par contact cutané.
<b>H311</b>	Toxique par contact cutané.
<b>H312</b>	Nocif par contact cutané.
<b>H314</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H318</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H330</b>	Mortel par inhalation.
<b>H331</b>	Toxique par inhalation.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.
<b>H334</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H340</b>	Peut induire des anomalies génétiques <i>&lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;</i> .
<b>H341</b>	Susceptible d'induire des anomalies génétiques <i>&lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;</i> .
<b>H350</b>	Peut provoquer le cancer <i>&lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;</i> .
<b>H351</b>	Susceptible de provoquer le cancer <i>&lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;</i> .
<b>H360</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <i>&lt;indiquer l'effet spécifique s'il est connu&gt;</i> <i>&lt;indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger&gt;</i> .

<b>H361</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
<b>H362</b>	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>H370</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
<b>H371</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
<b>H372</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
<b>EUH380</b>	Peut provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain.
<b>EUH381</b>	Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain.
<b>H300 + H310</b>	Mortel par ingestion ou par contact cutané.
<b>H300 + H330</b>	Mortel par ingestion ou par inhalation.
<b>H310 + H330</b>	Mortel par contact cutané ou par inhalation.
<b>H300 + H310 + H330</b>	Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
<b>H301 + H311</b>	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
<b>H301 + H331</b>	Toxique par ingestion ou par inhalation.
<b>H311 + H331</b>	Toxique par contact cutané ou par inhalation.
<b>H301 + H311 + H331</b>	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
<b>H302 + H312</b>	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
<b>H302 + H332</b>	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
<b>H312 + H332</b>	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
<b>H302 + H312 + H332</b>	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
<b>Mentions de danger relatives aux dangers pour l'environnement.</b>	
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H413</b>	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
<b>H420</b>	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère.

<b>EUH430</b>	Peut provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement.
<b>EUH431</b>	Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement.
<b>EUH440</b>	S'accumule dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.
<b>EUH441</b>	S'accumule fortement dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.
<b>EUH450</b>	Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
<b>EUH451</b>	Peut entraîner une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau.



# CYCLEVIA

L'éco-organisme de la filière  
des huiles et des lubrifiants usagés.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

**[cyclevia.com](https://cyclevia.com)**

POUR NOUS CONTACTER :

**[contact@cyclevia.com](mailto:contact@cyclevia.com)**

POUR NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :



SEPTEMBRE 2025

CYCLEVIA - SAS à capital variable - 4 rue Jacques Daguerre - Immeuble « Le Concorde » -  
92500 Rueil-Malmaison – R.C.S. 903 777 118 NANTERRE